Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251124-D2025_080-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24/11/2025

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Mode de scrutin : ordinaire à main levée
Abstention :
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14/11/2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : LONGCÔTÉ Yves, PASQUER Claudie, JACOB Jean-Paul, VAUDIN Karine

Pouvoirs : PASQUER Karine donne pouvoir à BUSNEL Didier
PASQUER Claudie donne pouvoir à BRUNET Thierry
JACOB Jean-Paul donne pouvoir à BOURGET Patricia

Secrétaire de séance nommé : BUSNEL Didier

2025-080 : DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE 2025

Rapporteur : MARGUERITTE Valérie, BRUNET Thierry

Pour rappel, l'élimination des documents, appelée « désherbage », porte sur les documents en mauvais état physique (lorsque la répartition s'avère impossible ou trop onéreuse) ou dont le contenu est manifestement obsolète. Les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison peuvent être déposer dans des boîtes à livres, au restaurant du cœur, à Emmaüs et enfin valorisés comme papier à recycler.

La méthode IOUPI est utilisée pour trier les documents : le I de l'acronyme rappelle de vérifier si le document est incorrect, le O juge de la qualité du document (si celui-ci est usé, détérioré ou lais), le P rappelle de vérifier si le document est périmé ou obsolète et le dernier I indique de vérifier si le document est inadéquat dans la collection (s'il correspond ou non au fonds documentaire).

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages est constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel est annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteurs, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme de liste.

A l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE le désherbage 2025 de la des documents listés dans le document en annexe de cette délibération.

AUTORISE la bibliothécaire à procéder au désherbage des documents listés dans le tableau annexé à cette délibération.

Pour copie conforme,

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251124-D2025_080-DE

